

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

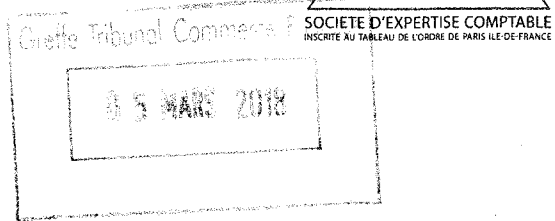
Numéro de gestion : 2004 B 02184
Numéro SIREN : 478 077 266
Nom ou dénomination : 3.B.D.B.

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2018 sous le numéro de dépôt 1449

52 rue Jean-Pierre Timbaud
BP 10209
95192 GOUSSAINVILLE CEDEX

1448

FIDCOMPTA
union



COMPTES ANNUELS AU 31 AOUT 2017

*Certifié conforme
A l'original
N. G.*

FIDCOMPTA UNION

73 avenue Charles de Gaulle

95700 ROISSY EN FRANCE

01 34 38 32 32

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE PARIS ÎLE DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS 3.B.D.B.
52 rue Jean-Pierre Timbaud
BP 10209
95192 GOUSSAINVILLE CEDEX

relatifs à l'exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017.

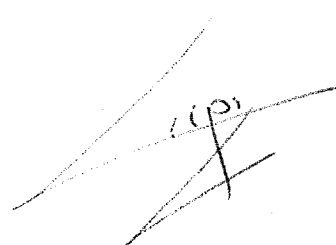
Conformément à notre lettre de mission en date du 15/12/2006, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	3 721 545.74 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	750 792.35 Euros
- Résultat net comptable,	515 180.43 Euros

Fait à Roissy en France,
Le 04/12/2017

CREPIN Eric
Expert-comptable



Nouvelle adresse : 73 avenue Charles de Gaulle - 95700 ROISSY-EN-FRANCE

COMPTES ANNUELS du 01/09/2016 au 31/08/2017

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	6 à 8
- <i>Détail Compte de résultat</i>	9 à 11

FIDCOMPTA UNION

73 avenue Charles de Gaulle

95700 ROISSY EN FRANCE

01 34 38 32 32

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2017 12			Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	6 456	1 721	4 736		4 736	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	4 770	325	4 445		4 445	
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	79 853	44 807	35 046	11 524	23 522	204.11
	Immobilisations en cours	65 442		65 442		65 442	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 069 244	15 000	2 054 244	2 054 244		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	280		280	30	250	833.33
Total II		2 226 044	61 853	2 164 192	2 065 798	98 394	4.76
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	92 627		92 627	98 087	5 461	5.57
	Autres créances	511 313		511 313	561 689	50 377	8.97
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	947 092		947 092	647 721	299 372	46.22
	Charges constatées d'avance (3)	6 322		6 322	8 830	2 508	28.40
	Total III	1 557 354		1 557 354	1 316 327	241 027	18.31
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 783 398	61 853	3 721 546	3 382 125	339 421	10.04

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2017 12	Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 32 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	32 000	32 000		
	Réserves				
	Réserve légale	3 200	3 200		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	651 208	651 208		
	Report à nouveau	1 953 270	1 899 789	53 480	2.82
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	515 180	353 480	161 700	45.75
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	3 154 858	2 939 678	215 180	7.32
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	175 000	175 000		
	Total III	175 000	175 000		
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	77	166	89	53.73
	Emprunts et dettes financières diverses	131 293	75 864	55 429	73.06
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 639	33 773	134	0.40
	Dettes fiscales et sociales	186 624	157 644	28 979	18.38
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	40 056		40 056	
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	391 688	267 447	124 240	46.45
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 721 546	3 382 125	339 421	10.04

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

391 688

267 447

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/08/2017 12	% CA	Exercice N-1 31/08/2016 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Ventes marchandises + Production	750 792	100.00	779 272	100.00	28 480	3.65
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	750 792	100.00	779 272	100.00	28 480	3.65
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	750 792	100.00	779 272	100.00	28 480	3.65
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	750 792	100.00	779 272	100.00	28 480	3.65
Marge brute globale	750 792	100.00	779 272	100.00	28 480	3.65
- Autres achats + charges externes	157 678	21.00	185 970	23.86	28 293	15.21
Valeur ajoutée	593 115	79.00	593 302	76.14	187	0.03
+ Subventions d'exploitation	1 833	0.24	1 760	0.23	73	4.17
- Impôts, taxes et versements assimilés	11 426	1.52	18 809	2.41	7 383	39.25
- Salaires du personnel	323 279	43.06	323 218	41.48	61	0.02
- Charges sociales du personnel	121 882	16.23	113 230	14.53	8 652	7.64
Excédent brut d'exploitation	138 361	18.43	139 805	17.94	1 444	1.03
+ Autres produits de gestion courante	5 573	0.74	3 918	0.50	1 655	42.25
- Autres charges de gestion courante	57 204	7.62	74 402	9.55	17 198	23.11
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements	8 511	1.13	4 365	0.56	4 146	94.97
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	78 219	10.42	64 955	8.34	13 263	20.42
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun	245 816	32.74	248 102	31.84	2 285	0.92
+ Produits financiers	288 000	38.36	192 866	24.75	95 134	49.33
- Charges financières	483	0.06	98 191	12.60	97 708	99.51
Résultat courant	611 552	81.45	407 732	52.32	203 821	49.99
+ Produits exceptionnels	16 451	2.19	11 046	1.42	5 406	48.94
- Charges exceptionnelles			1 198	0.15	1 198	100.00
Résultat exceptionnel	16 451	2.19	9 848	1.26	6 603	67.06
- Impôt sur les bénéfices	112 823	15.03	64 099	8.23	48 724	76.01
- Participation des salariés						
Résultat NET	515 180	68.62	353 480	45.36	161 700	45.75

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2017 12			Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	750 792		750 792	779 272	28 480	3.65
Chiffre d'affaires NET	750 792		750 792	779 272	28 480	3.65
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 833	1 760	73	4.17
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 573	3 918	1 655	42.25
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			758 199	784 950	26 751	3.41
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			157 678	185 970	28 293	15.21
Impôts, taxes et versements assimilés			11 426	18 809	7 383	39.25
Salaires et traitements			323 279	323 218	61	0.02
Charges sociales			121 882	113 230	8 652	7.64
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 511	4 365	4 146	94.97
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			57 204	74 402	17 198	23.11
Total des Charges d'exploitation (II)			679 980	719 995	40 015	5.56
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			78 219	64 955	13 263	20.42
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			245 816	248 102	2 285	0.92
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2017 12	Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	288 000	192 000	96 000	50.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		866	866	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	288 000	192 866	95 134	49.33
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		97 062	97 062	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	483	1 129	646	57.25
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	483	98 191	97 708	99.51
2. Résultat financier (V-VI)	287 517	94 675	192 842	203.69
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	611 552	407 732	203 821	49.99
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 451	11 046	5 406	48.94
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	16 451	11 046	5 406	48.94
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 198	1 198	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		1 198	1 198	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	16 451	9 848	6 603	67.06
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	112 823	64 099	48 724	76.01
Total des produits (I+III+V+VII)	1 308 466	1 236 963	71 503	5.78
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	793 286	883 483	90 197	10.21
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	515 180	353 480	161 700	45.75

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2017 12	31/08/2016 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	4 735.66		4 735.66	
20510000 LOGICIELS	6 456.17	1 123.00	5 333.17	474.90
28051000 AMORT DES LOGICIELS	1 720.51	1 123.00	597.51	53.21
CONSTRUCTIONS	4 445.08		4 445.08	
21350000 AMENAGEMENT AGENCT CONSTRUCTØ	4 770.00		4 770.00	
28135000 AMORT AAI DES CONSTRUCTIONS	324.92		324.92	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 045.92	11 524.15	23 521.77	204.11
21810000 AGENCEMENT, AMÉNAG & INSTAL	16 502.31	13 502.31	3 000.00	22.22
21831000 MATERIEL INFORMATIQUE	52 872.18	27 801.85	25 070.33	90.18
21832000 MOBILIER MATERIEL BUREAU	10 478.59	7 438.59	3 040.00	40.87
28181000 AMORT.AG.AMÉNAG.INST.	7 557.14	5 366.24	2 190.90	40.83
28183100 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	29 345.30	24 413.77	4 931.53	20.20
28183200 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	7 904.72	7 438.59	466.13	6.27
IMMOBILISATIONS EN COURS	65 441.50		65 441.50	
23100000 IMMOBILISATIONS EN COURS	65 441.50		65 441.50	
AUTRES PARTICIPATIONS	2 054 243.74	2 054 243.74		
26100000 TITRES DE PARTICIPATION	982 296.00	982 296.00		
26600000 TITRES PARTICIPATION CUPIDON	1 086 947.74	1 086 947.74		
29610000 PROV TITRES PARTICIPATION	15 000.00	15 000.00		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	280.00	30.00	250.00	833.33
27500000 DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES	280.00	30.00	250.00	833.33
Total II	2 164 191.90	2 065 797.89	98 394.01	4.76
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	92 626.77	98 087.34	5 460.57	5.57
41110000 CLIENTS I	92 626.77	98 087.34	5 460.57	5.57
AUTRES CREANCES	511 312.80	561 689.34	50 376.54	8.97
43870000 ORGANISME SOCX - PDT A RECEVOI	125.76		125.76	
44400000 ETAT - IS DÛ		67 810.00	67 810.00	100.00
44566090 TVA A DEDUIRE / ENCAISSEMENT	2 841.48		2 841.48	
44566300 TVA A DEDUIRE S/ENCAISSEMENT		3 675.15	3 675.15	100.00
44586000 TVA / FACTURE NON PARVENU	2 008.20	2 009.69	1.49	0.07
44587000 TVA / FACTURE A ETABLIR	6 675.96		6 675.96	
44870000 ETAT PRODUIT DE RECEVOIR	54 323.00	27 354.00	26 969.00	98.59
45100300 COMPTE GROUPE CUPIDON	145 816.40	148 101.50	2 285.10	1.54
45101200 EPF INTEGRAT FISCALE	124 522.00	137 739.00	13 217.00	9.60
45510600 CC - TY DELICE	175 000.00	175 000.00		
DISPONIBILITES	947 092.44	647 720.80	299 371.64	46.22
51220000 BANQUE SCALBERT DUPONT	947 092.44	647 720.80	299 371.64	46.22
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 321.83	8 829.58	2 507.75	28.40
48600000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	6 321.83	8 829.58	2 507.75	28.40
Total III	1 557 353.84	1 316 327.06	241 026.78	18.31
TOTAL GENERAL	3 721 545.74	3 382 124.95	339 420.79	10.04

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/08/2017 12	Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	32 000.00	32 000.00		
10100000 CAPITAL SOCIAL	32 000.00	32 000.00		
RESERVE LEGALE	3 200.00	3 200.00		
10610000 RESERVE LEGALE	3 200.00	3 200.00		
AUTRES RESERVES	651 208.08	651 208.08		
10680000 AUTRES RESERVES	651 208.08	651 208.08		
REPORT A NOUVEAU	1 953 269.52	1 899 789.29	53 480.23	2.82
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDIT.	1 953 269.52	1 899 789.29	53 480.23	2.82
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	515 180.43	353 480.23	161 700.20	45.75
Total I	3 154 858.03	2 939 677.60	215 180.43	7.32
PROVISIONS POUR RISQUES	175 000.00	175 000.00		
15180000 PROV POUR RISQUES OP FIN	175 000.00	175 000.00		
Total III	175 000.00	175 000.00		
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	76.95	166.30	89.35	53.73
51860000 INT.COURUS À PAYER	76.95	166.30	89.35	53.73
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	131 293.00	75 864.00	55 429.00	73.06
45101100 BD INTEGRAT FISCALE	131 293.00	75 864.00	55 429.00	73.06
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	33 638.51	33 772.68	134.17	0.40
40110000 FOURNISSEURS 1	22 544.90	22 559.13	14.23	0.06
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	11 093.61	11 213.55	119.94	1.07
DETTES FISCALES ET SOCIALES	186 623.51	157 644.37	28 979.14	18.38
42100000 REMUNERATIONS DUES	20 430.49		20 430.49	
42820000 PROV. CONGES A PAYER	23 439.00	25 464.00	2 025.00	7.95
42860000 AUTRES CHAGRES À PAYER	12 439.33	11 370.67	1 068.66	9.40
42861000 CAP INTERESSEMENT		5 099.67	5 099.67	100.00
43100000 URSSAF	23 694.00	11 389.50	12 304.50	108.03
43720000 AXA PREVOYANCE CADRES	1 346.92	1 131.72	215.20	19.02
43730000 ISICA RETRAITE TA / NC TB	4 210.98	4 050.49	160.49	3.96
43731000 RETRAITE CIRICA	2 380.80	2 422.62	41.82	1.73
43820000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	9 149.00	10 025.00	876.00	8.74
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER	4 726.95	4 320.85	406.10	9.40
43861000 FORFAIT SOC/INTERESSEMENT		1 019.93	1 019.93	100.00
44400000 ETAT - IS DÛ	22 774.00		22 774.00	
44551000 TVA A DECAISSER	13 557.00	14 177.00	620.00	4.37
44580900 TVA A REGULARISER	3 704.74	3 860.74	156.00	4.04
44860000 AUTRES TAXES A PAYER	44 770.30	63 312.18	18 541.88	29.29
AUTRES DETTES	40 055.74		40 055.74	
41980000 RRR A ACCORD. AVR A ETABL	40 055.74		40 055.74	
Total IV	391 687.71	267 447.35	124 240.36	46.45

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2017 12	31/08/2016 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	750 792.35	779 272.22	28 479.87	3.65
70880300 AUTRES PRODUITS A 20 %	750 792.35	779 272.22	28 479.87	3.65
Chiffre d'affaires NET	750 792.35	779 272.22	28 479.87	3.65
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 833.33	1 759.96	73.37	4.17
74910000 CIE	1 833.33	1 759.96	73.37	4.17
AUTRES PRODUITS	5 573.14	3 917.91	1 655.23	42.25
75800000 PROD.DIVERS DE GESTION COURANTE	7.49	746.02	738.53	99.00
75840000 REMBOURSEMENT ASSURANCE	5 565.65	3 171.89	2 393.76	75.47
Total des Produits d'exploitation	758 198.82	784 950.09	26 751.27	3.41
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	157 677.56	185 970.19	28 292.63	15.21
60621000 CARBURANT	146.83	55.26	91.57	165.71
60640000 FOURNITURE ADMINISTRATIVE	3 620.44	7 885.67	4 265.23	54.09
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERE	54 096.00	54 096.00		
61351000 LOCATION VEHICULE	210.57	281.31	70.74	25.15
61351100 LOCATIONS TELEPHONE	2 906.08	1 986.48	919.60	46.29
61557000 ENTRETIEN DIVERS	166.67		166.67	
61558000 ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	3 567.56	1 750.62	1 816.94	103.79
61560200 ENTRETIEN DES LOCAUX	1 130.00	6 337.00	5 207.00	82.17
61561000 MAINTENANCE ORDINATEUR	19 349.84	18 025.67	1 324.17	7.35
61610000 ASSURANCE MULTIRISQUE	46 362.58	51 199.67	4 837.09	9.45
61850000 FORMATIONS	580.00	700.00	120.00	17.14
62260000 HONORAIRES	7 530.00	20 067.64	12 537.64	62.48
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	53.60	2 152.40	2 098.80	97.51
62310200 ANNONCES ET INSERTIONS		108.44	108.44	100.00
62342000 CADEAUX CLIENTS	95.80		95.80	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 221.25	5 382.02	1 160.77	21.57
62560000 MISSIONS ET RECEPTIONS	481.29	658.75	177.46	26.94
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	8 213.52	7 825.35	388.17	4.96
62610200 FRAIS DE TELEPHONE	4 753.51	6 341.10	1 587.59	25.04
62700000 FRAIS BANCAIRES	192.02	1 116.81	924.79	82.81
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	11 426.34	18 809.04	7 382.70	39.25
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	2 204.87	2 138.56	66.31	3.10
63330000 FORMATION CONTINUE	1 783.55	1 729.87	53.68	3.10
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	263.00	7 719.00	7 456.00	96.59
63511100 C.F.E.	753.00	826.00	73.00	8.84
63512000 TAXE FONCIERE	6 136.41	5 763.46	372.95	6.47
63520000 TAXE SUR LES BUREAUX	285.51	282.15	3.36	1.19
63582000 AUTRES DROITS & TAXES		350.00	350.00	100.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	323 279.31	323 218.33	60.98	0.02
64110000 SALAIRES BRUT	321 293.17	309 622.10	11 671.07	3.77
64120100 CONGES PAYES	2 025.00	3 022.00	5 047.00	167.01
64130000 PRIME ASSIDUITE	2 942.48	4 872.56	1 930.08	39.61
64130100 PRIMES ET GRATIFICATIONS	1 068.66	5 701.67	4 633.01	81.26
CHARGES SOCIALES	121 881.79	113 230.05	8 651.74	7.64
64510000 COT. PATRONALES URSSAF	82 143.81	67 185.17	14 958.64	22.26
64520000 COT. AXA MEDICAUX CADRES		1 562.41	1 562.41	100.00
64521000 CAISSE PREVOYANCE CADRES AXA	3 843.66	2 031.58	1 812.08	89.20

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2017 12	Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
64530000 COT.RET. ISICA T.A/NC T.B	15 669.05	14 809.49	859.56	5.80
64531000 CAIS RETRAITE CADRES CIRI	8 877.40	9 014.32	136.92	1.52
64540000 COT. PATRONALES GARP	11 016.44	10 752.56	263.88	2.45
64580000 COT.AUTRES ORGANISMES	406.10	2 053.85	1 647.75	80.23
64720000 REMB CARTE ORANGE		126.00	126.00	100.00
64750000 MEDECINE TRAVAIL, PHARMACIE	801.33	602.00	199.33	33.11
64800000 PRIME D'INTERESSEMENT		5 099.67	5 099.67	100.00
64820000 PROVISIONS CONGES PAYES	876.00	7.00	869.00	NS
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	8 510.99	4 365.34	4 145.65	94.97
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	8 510.99	4 365.34	4 145.65	94.97
AUTRES CHARGES	57 204.19	74 401.96	17 197.77	23.11
65300000 REMUNERATION CONSEIL SURVEILLANCE	57 200.00	74 400.00	17 200.00	23.12
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	4.19	1.96	2.23	113.78
Total des Charges d'exploitation	679 980.18	719 994.91	40 014.73	5.56
Résultat d'exploitation	78 218.64	64 955.18	13 263.46	20.42
BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE TRANSFEREE	245 816.40	248 101.50	2 285.10	0.92
75500000 QUOTE PART DES OPERATIONS COMM	245 816.40	248 101.50	2 285.10	0.92
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	288 000.00	192 000.00	96 000.00	50.00
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATION	288 000.00	192 000.00	96 000.00	50.00
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		866.11	866.11	100.00
76400000 REV. VALEUR MOB. PLACEMENT		866.11	866.11	100.00
Total des Produits financiers	288 000.00	192 866.11	95 133.89	49.33
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		97 062.00	97 062.00	100.00
68650000 DOT PROV RISQUES ET CHARGES FI		97 062.00	97 062.00	100.00
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	482.77	1 129.24	646.47	57.25
66160000 INTERETS BANCAIRES	482.77	1 129.24	646.47	57.25
Total des Charges financières	482.77	98 191.24	97 708.47	99.51
Résultat financier	287 517.23	94 674.87	192 842.36	203.69
Résultat courant avant impôts	611 552.27	407 731.55	203 820.72	49.99
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	16 451.16	11 045.53	5 405.63	48.94
77180000 PROD. EXCEPT. DIVERS	16 451.16	11 045.53	5 405.63	48.94
Total des Produits exceptionnels	16 451.16	11 045.53	5 405.63	48.94
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		1 197.85	1 197.85	100.00
67180000 CHARGES EXCEP. DIVERSES		1 197.85	1 197.85	100.00
Total des Charges exceptionnelles		1 197.85	1 197.85	100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

52 rue Jean-Pierre Timbaud
BP 10209
95192 GOUSSAINVILLE CEDEX

BILAN FISCAL DU 1/09/2016 AU 31/08/2017

FIDCOMPTA UNION

73 avenue Charles de Gaulle

95700 ROISSY EN FRANCE

01 34 38 32 32

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01092016	et clos le	31082017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-4 quinquies C du CGI)			Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD		
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS 3.B.D.B.	52 rue Jean-Pierre Timbaud BP 10209 95192 GOUSSAINVILLE CEDEX
SIRET 4 7 8 0 7 7 2 6 6 0 0 0 1 1	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SAS 3.B.D.B. 52 rue Jean-Pierre Timbaud
BP 10209 95192 GOUSSAINVILLE CEDEX

SIRET 4 7 8 0 7 7 2 6 6 0 0 0 1 1

B ACTIVITE	
Activités exercées	Fonds de placement et entités financières
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% 391 383 Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%* Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
FIDCOMPTA UNION 73 avenue Charles de Gaulle 95700 ROISSY EN FRANCE Tél: 01 34 38 32 32	M. WAGNON Olivier 2 Rue de Saint Petersburg 75008 PARIS Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 04/12/2017 Lieu: GOUSSAINVILLE Qualité et nom du signataire: Présidente Signature: BOULANGER Nathalie
Tél:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SAS 3.B.D.B.

ANNÉE ou exercice

du 01092016

Adresse 52 rue Jean-Pierre Timbaud BP 10209 95192 GOUSSAINVILLE CEDEX

au 31082017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	BRULE Marie José ASSISTANTE DE DIRECTION	18 rue du Moulin Ferry 60440 NANTEUIL LE HOUDOUIN
2	BOULANGER Nathalie PRESIDENTE	2 allée Cuimont Hameau de Baillon 95270 ASNIERES SUR OISE
3	BOULANGER BERNARD PRESIDENT CONSEIL SURVEILLANCE	54 avenue Reberteau 60260 LE LYS LAMORLAYE
4	BOULANGER Kelly RESPONSABLE DEPOT	79 Bd Paul Vaillant Couturier 95190 GOUSSAINVILLE
5	TRAN Ghislaine COMPTABLE	3 avenue Pascal 95500 LE THILLAY
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	68 520			68 520				68 520
2	62 520			62 520				62 520
3	57 200			57 200				57 200
4	42 416			42 416				42 416
5	36 399			36 399				36 399
6								
7								
8								
9								
10								
**	267 055			267 055				267 055

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	97
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	481
Total	578

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) 10	267 633	- de l'exercice 10	391 383
- de l'exercice précédent 10	280 821	- de l'exercice précédent 10	234 913
Nom et qualité du signataire BOULANGER Nathalie Présidente		A GOUSSAINVILLE le 04/12/2017	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B. Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 52 rue Jean-Pierre Timbaud 95192 GOUSSAINVILLE CEDEX Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 7 8 0 7 7 2 6 6 0 0 0 1 1 Néant ☐ *

				Exercice N clos le 13 10 82 01 71		N-1 13 10 82 01 61			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 456	AG	1 721	4 736			
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP	4 770	AQ	325	4 445			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	79 853	AU	44 807	35 046		11 524	
Immobilisations en cours	AV	65 442	AW		65 442				
Avances et acomptes	AX		AY						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
Autres participations	CU	2 069 244	CV	15 000	2 054 244		2 054 244		
Créances rattachées à des participations	BB		BC						
Autres titres immobilisés	BD		BE						
Prêts	BF		BG						
Autres immobilisations financières*	BH	280	BI		280		30		
TOTAL (II)		BJ	2 226 044	BK	61 853	2 164 192		2 065 798	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	92 627	BY		92 627		98 087	
	Autres créances (3)	BZ	511 313	CA		511 313		561 689	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
DIVERS	Disponibilités	CF	947 092	CG		947 092		647 721	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 322	CI		6 322		8 830	
	TOTAL (III)	CJ	1 557 354	CK		1 557 354		1 316 327	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 783 398	IA	61 853	3 721 546		3 382 125	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilités :		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B.

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :32...000.....)	DA	32 000	32 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 200	3 200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	651 208	651 208
	Report à nouveau	DH	1 953 270	1 899 789
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	515 180	353 480
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 154 858	2 939 678
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	175 000	175 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	175 000	175 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	77	166
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	131 293	75 864
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 639	33 773
	Dettes fiscales et sociales	DY	186 624	157 644
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	40 056	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	391 688	267 447
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 721 546	3 382 125
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	391 688	267 447
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B.

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF			
		FG	750 792	FH		FI	750 792	779 272	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	750 792	FK		FL	750 792	779 272	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1 833	1 760	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 573	3 918	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	758 199	784 950
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	157 678	185 970	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	11 426	18 809	
	Salaires et traitements*					FY	323 279	323 218	
	Charges sociales (10)					FZ	121 882	113 230	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	8 511	4 365	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	57 204	74 402	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	679 980	719 995	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	78 219	64 955	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	245 816	248 102	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	288 000	192 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		866	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	288 000	192 866	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		97 062	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	483	1 129	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	483	98 191	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	287 517	94 675		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	611 552	407 732		

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B.										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	16 451	11 046	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	16 451	11 046	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE		1 198	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH		1 198	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	16 451	9 848	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	112 823	64 099	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 308 466	1 236 963	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	793 286	883 483	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	515 180	353 480	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N	
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
CVAE A RECEVOIR											15 525		
REGULARISATION PROVISIONS ANTERIEURES											926		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B.												Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
INCORP.						CZ	1	D8	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
									KE	2	D9	3		
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I													
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	1 123			KF	5 333			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1	KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	4 770			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	13 502	KW		KX	3 000				
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	35 240	LC		LD	28 110				
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	65 442			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	48 743	LO		LP	101 322			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U	2 069 244	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	30	1U		1V	250				
TOTAL IV					LQ	2 069 274	LR		LS	250				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	2 119 139	0H		0J	106 905				
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.				IN	1	C0	2	D0	3	D7	4			
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I													
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			IO		LV		LW	6 456	1X	6 456			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH	4 770	MI	4 770		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	16 502	MO	16 502		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT	63 351	MU	63 351		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	65 442	NB	65 442			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III			IY		NG		NH	150 065	NI	150 065			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W			
		Autres participations			10		0X		0Y	2 069 244	0Z	2 069 244		
Autres titres immobilisés			11		2B		2C		2D					
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	280	2G	280				
TOTAL IV			13		NJ		NK	2 069 524	2H	2 069 524				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		0K		0L	2 226 044	0M	2 226 044				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : **3 1 0 8 2 0 1 7**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 3.B.D.B.**

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B.

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	1 123	PF	598	PG		PH	1 721
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW	325	PX		PY	325
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	5 366	QE	2 191	QF		QG	7 557
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	31 852	QM	5 398	QN		QO	37 250
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	37 219	QV	7 913	QW		QX	45 132
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	38 342	ØP	8 511	ØQ		ØR	46 853

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6								
TOTAL I																						
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1								
TOTAL II																						
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8								
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6								
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4								
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2								
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9								
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7								
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5								
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3								
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1								
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8								
Frais d'acquisition de titres de participations		NL							NM							NO						
TOTAL IV																						
Total général (I+II+III+IV)		NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY					Total général non ventilé (NW - NY)			NZ				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B.

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DEMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B.										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	280	UV		UW	280				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	92 627		92 627						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	126		126						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	11 526		11 526						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP	54 323		54 323						
	Groupe et associés (2)			VC	445 338		445 338						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS	6 322		6 322						
	TOTAUX			VT	610 541	VU	610 261	VV	280				
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	77		77							
	à plus de 1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	33 639		33 639							
Personnel et comptes rattachés			8C	56 309		56 309							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	45 509		45 509							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	22 774		22 774							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	17 262		17 262							
Obligations cautionnées		VX											
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	44 770		44 770								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	131 293		131 293							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	40 056		40 056							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	391 688	VZ	391 688							
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032									

Désignation de l'entreprise : SAS 3 . B . D . B .						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 0 8 2 0 1 7	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				à réintégrer :		
			de son conjoint		moins part déductible *				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme				
					- Plus-values soumises au régime des fusions				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
						TOTAL I		WR 930 786	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
		- imposées aux taux de 0 %						WH	
		- imposées aux taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A 14 400)		XA 273 600	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH 539 403	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI 391 383		XJ	
				déficit (II moins I)				XL	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN 391 383		XO	

[illegible]

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SEPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS 3.B.D.B.

N° SIRET : 4 7 8 0 7 7 2 6 6 0 0 0 1 1

Adresse du service des impôts des entreprises 2 rue Louis Marteau
où est déposée la déclaration de résultats : 95143 GARGES LES GONNESSE CEDEXNéant ☐ *

Exercice ouvert le : 01092016

clos le : 31082017
Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)**I - RÉINTÉGRATIONS**

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058A)	E1	515 180
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E2	415 606
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	E9	
	Z7	
TOTAL I	E3	930 786

II - DÉDUCTIONSPerte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058A)	E4	
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, né pendant la période d'appartenance au groupe	E5	539 403
	EX	
Plus-values nettes à long terme	EY	
• imposées au taux de 19 %	E6	
• imposées au taux de 15 %	EZ	
• imposées au taux de 0 %	E7	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E8	
• imputées sur les déficits antérieurs	I9	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art 210 E, 210 F(1), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		

III - RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II F1 539 403

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	391 383	
	Déficit (II-I)	F3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*		F6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	391 383	
	Déficit	F9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Désignation de l'entreprise : SAS 3 . B . D . B .

Néant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice	ZT	32 588
--	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**XU ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS 3.B.D.B.

Néant ☒ *Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 2 rue Louis Marteau
BP 200
95143 GARGES LES GONESSE CEExercice ouvert le : 01092016
clos le : 31082017

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19% ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (articles 219 I-a sexies-0 et 219 I-a sexies-0 bis du CGI (1))			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N				(2)			
				(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			(2)			
				(3)			
	N-2			(2)			
				(3)			
	N-3			(2)			
				(3)			
	N-4			(2)			
				(3)			
	N-5			(2)			
				(3)			
	N-6			(2)			
				(3)			
	N-7			(2)			
				(3)			
	N-8			(2)			
				(3)			
	N-9			(2)			
				(3)			
	N-10			(2)			
				(3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la
détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (art. 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS 3 . B . D . B .												Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 899 789		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
							- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	353 480			Dividendes		ZE	300 000						
	Prélèvements sur les réserves	OE				Autres répartitions		ZF							
						Report à nouveau		ZG	1 953 270						
TOTAL I		OF	2 253 270		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	2 253 270						
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)															
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice												XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS										
DETAIL DES POSTES ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT										
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	57 002		XQ	57 213		56 364							
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	7 584		22 220							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	92 881		107 386							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	157 678		185 970							
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 016		8 545							
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	10 410		10 264							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	11 426		18 809							
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	156 834		155 854							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	23 718		27 227							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*				OB	318 636									
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS										
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés:)				YP	8		8							
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			%		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	1					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG										
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH											
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	391 383		Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	687 756		Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 7 8 0 7 7 2 6 6 0 0 0 1 1						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée SAS 3.B.D.B.
ou du groupe :

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : 2 rue Louis Marteau
95143 GARGES LES GONESSE CEDEXCocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée 47807726600011

Exercice ouvert le : 01092016 Clos le : 31082017

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	391 383	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	391 383	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	391 383	DA	

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus values à long terme, afférents à des cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %

Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.

Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SAS 3.B.D.B.

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

2 rue Louis Marteau

BP 200

95143 GARGES LES GONESSE CEDEX

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble) ☐

SIRET Société intégrée 47807726600011

Exercice ouvert le : 01092016 clos le : 31082017

Néant ☒ *

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes.				FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ	
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH	
TOTAL				FK		FL	
BENEFICE (2) FK - FL DEFICIT FL - FK				FM		FN	

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous Total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS 3.B.D.B.

N°SIRET : 4 7 8 0 7 7 2 6 6 0 0 0 1 1

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 2 rue Louis Marteau
95143 GARGES LES GONESSE CEDEX

Exercice ouvert le : 01/09/2016 clos le : 31/08/2017

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et des moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2+3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou Déficit : 2058 A ligne XJ) 6	391 383
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10	
Réévaluations libres 11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7+8+9+10+11) + 12 13	391 383

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SAS 3BDB																
SIREN de la société mère :	4	7	8	0	7	7	2	6	6								
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS 3.B.D.B.																
SIREN de la société intégrée :	4	7	8	0	7	7	2	6	6								
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	2 rue Louis Marteau 95143 GARGES LES GONESSE CEDEX																
Exercice ouvert le :	0	1	0	9	2	0	1	6	Clos le :	3	1	0	8	2	0	1	7
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE					Montants rapportés au résultat d'ensemble				Montants déduits du résultat d'ensemble								
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2)									MB								
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC								MD								
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI																
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ								MK								
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML								MO								
TOTAL	MP								MQ								

B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP.

2 Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Désignation de l'entreprise : SAS 3 . B . D . B .

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déducti- bles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effective- ment utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

QUADRATUS INFORMATIC

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B.Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	
①		②	③	④	⑤	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 3 . B . D . B .

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3.B.D.B.

Néant ☐ *

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :

Exercice ouvert le : 01092016

et clos le : 31082017

Durée en nombre de mois | 1 2 |

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	750 792
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	1 833
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	5 573
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL I	OM	758 199

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	100 465
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	57 204
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	157 669

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	600 530
-----------------------------	--------------------------	-----------	----------------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	600 530
--	-----------	----------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	750 792
Période de référence	GY	01/09/2016
Date de cessation	GZ	31/08/2017
	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 8 2 0 1 7

N° SIRET 4 7 8 0 7 7 2 6 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3.B.D.B.

ADRESSE (voie) 52 rue Jean-Pierre Timbaud BP 10209

CODE POSTAL 95192 VILLE GOUSSAINVILLE CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique BOULANGER Prénom(s) Bernard

Nom marital % de détention 65.00 Nb de parts ou actions 520

Naissance : Date 060547 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 87 Voie route de Seugy

Code postal 95270 Commune VIARMES Pays FR

Titre (2) MELLE Nom patronymique BOULANGER Prénom(s) Nathalie

Nom marital % de détention 35.00 Nb de parts ou actions 280

Naissance : Date 300470 N° Département 93 Commune AUBERVILLIERS Pays FR

Adresse : N° 2 Voie allée Cuimont

Code postal 95270 Commune ASNIERES-SUR-OISE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 8 2 0 1 7

N° SIRET

4 7 8 0 7 7 2 6 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3.B.D.B.

ADRESSE (voie)

52 rue Jean-Pierre Timbaud BP 10209

CODE POSTAL

95192

VILLE

GOUSSAINVILLE CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

4

Forme juridique

6540

Dénomination

SCI CUPIDON

N° SIREN (si société établie en France)

3 4 3 6 4 1 0 9 8

% de détention

99.00

Adresse :

N°

44 à

Voie

52 rue Jean-Pierre Timbaud

Code postal

95190

Commune

GOUSSAINVILLE

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

E.P.F.

N° SIREN (si société établie en France)

3 2 8 4 7 8 8 1 3

% de détention

96.00

Adresse :

N°

52

Voie

rue Jean-Pierre Timbaud

Code postal

95190

Commune

GOUSSAINVILLE

Pays

FR

Forme juridique

SAS

Dénomination

BOULANGER DISTRIBUTION

N° SIREN (si société établie en France)

9 5 0 0 3 8 6 3 8

% de détention

96.00

Adresse :

N°

52

Voie

rue Jean-Pierre Timbaud

Code postal

95192

Commune

GOUSSAINVILLE CEDEX

Pays

FR

Forme juridique

5710

Dénomination

TY DELICE

N° SIREN (si société établie en France)

5 2 2 9 6 1 4 9 9

% de détention

33.33

Adresse :

N°

Voie

Z.A. de Kerran

Code postal

56470

Commune

SAINT-PHILIBERT

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

52 rue Jean-Pierre Timbaud
BP 10209
95192 GOUSSAINVILLE CEDEX

ANNEXE DU 01/09/2016 AU 31/08/2017

FIDCOMPTA UNION

73 avenue Charles de Gaulle

95700 ROISSY EN FRANCE

01 34 38 32 32

ANNEXE**SOMMAIRE**

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations complémentaires (CICE)	1
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	2
 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	3
Etat des amortissements	4
Etat des provisions	4
Etat des échéances des créances et des dettes	5
Composition du capital social	5
Autres immobilisations incorporelles	5
Evaluation des amortissements	6
Titres immobilisés	6
Evaluation des créances et des dettes	6
Dépréciation des créances	6
Disponibilités en Euros	6
Produits à recevoir	6
Charges à payer	7
Charges et produits constatés d'avance	7
 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	7
Ventilation de l'effectif moyen	7
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	7
 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	8
 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Opérations faites en commun	8
Résultats financiers des cinq derniers exercices	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 721 545.74 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 750 792.35 Euros et dégageant un bénéfice de 515 180.43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé au titre de l'année 2016 en déduction de l'impôt sur les sociétés un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 41 714 €.

Il a été comptabilisé au titre de l'année 2017 en déduction de l'impôt sur les sociétés un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 32 976 €.

Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2017.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 41 218 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	41 218
Total	41 218

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	1 123		5 333
Installations générales agencements aménagements des constructions			4 770
Installations générales agencements aménagements divers	13 502		3 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 240		28 110
Immobilisations corporelles en cours			65 442
TOTAL	48 743		101 322
Autres participations	2 069 244		
Prêts, autres immobilisations financières	30		250
TOTAL	2 069 274		250
TOTAL GENERAL	2 119 139		106 905

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 456	6 456
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements constr.			4 770	4 770
Installations générales agencements aménagements divers			16 502	16 502
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			63 351	63 351
Immobilisations corporelles en cours			65 442	65 442
TOTAL			150 065	150 065
Autres participations			2 069 244	2 069 244
Prêts, autres immobilisations financières			280	280
TOTAL			2 069 524	2 069 524
TOTAL GENERAL			2 226 044	2 226 044

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 123	598		1 721
Installations générales agencements aménagements constr.		325		325
Installations générales agencements aménagements divers	5 366	2 191		7 557
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 852	5 398		37 250
TOTAL	37 219	7 913		45 132
TOTAL GENERAL	38 342	8 511		46 853

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	598				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	325				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 191				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 398				
TOTAL	7 913				
TOTAL GENERAL	8 511				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	175 000				175 000
TOTAL	175 000				175 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	15 000				15 000
TOTAL	15 000				15 000
TOTAL GENERAL	190 000				190 000

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	280		280
Autres créances clients	92 627	92 627	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	126	126	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 526	11 526	
Divers état et autres collectivités publiques	54 323	54 323	
Groupe et associés	445 338	445 338	
Charges constatées d'avance	6 322	6 322	
TOTAL	610 541	610 261	280

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	77	77		
Fournisseurs et comptes rattachés	33 639	33 639		
Personnel et comptes rattachés	56 309	56 309		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 509	45 509		
Impôts sur les bénéfices	22 774	22 774		
Taxe sur la valeur ajoutée	17 262	17 262		
Autres impôts taxes et assimilés	44 770	44 770		
Groupe et associés	131 293	131 293		
Autres dettes	40 056	40 056		
TOTAL	391 688	391 688		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	40.0000	1 000		200	800

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	1 123	100.00

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 ans
Agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
 En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
 Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles encaisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	54 449
Total	54 449

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	77
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 094
Dettes fiscales et sociales	94 525
Autres dettes	40 056
Total	145 751

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 322
Total	6 322

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	750 792
Total	750 792

Répartition par secteur géographique	Montant
France	750 792
Total	750 792

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	6
Total	8

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	611 552	113 478
Résultat exceptionnel (hors participation)	16 451	5 484
Résultat comptable (hors participation)	628 003	118 962

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Opérations faites en commun**

(PCG Art. 831-2/13)

Affaires	Résultat global	Résultat transféré
Affaires bénéficiaires		
- SCI CUPIDON	248 299	245 816
Total	248 299	245 816

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/08/2013	31/08/2014	31/08/2015	31/08/2016	31/08/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	40 000	40 000	40 000	32 000	32 000
Nbre des actions ordinaires existantes	1 000	1 000	1 000	800	800
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	819 824	772 290	731 995	779 272	750 792
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	490 778	401 506	555 851	519 007	636 514
Impôts sur les bénéfices	78 037	88 994	78 035	64 099	112 823
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	403 300	302 524	471 546	353 480	515 180
Résultat distribué					300 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	412.74	312.51	477.82	568.63	654.61
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	403.30	302.52	471.55	441.85	643.98
Dividende distribué à chaque action					375.00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	8	8	8	8
Montant de la masse salariale de l'exercice	325 308	307 203	296 925	323 218	323 279
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	120 893	117 876	133 461	113 230	121 882

PHI DOMINIC TRAN

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE À PARIS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS

2, RUE BARGUE
75015 PARIS

TÉL. : 01.48.01.68.68
FAX : 01.42.33.13.10

e-mail : phitrans860@wanadoo.fr

3.B.D.B.

Siège Social : 52 rue Jean-Pierre Timbaud – BP 10209
95192 GOUSSAINVILLE CEDEX

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 Euros
RCS Pontoise B 478 077 266

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 août 2017

*Certifié Conforme
A l'agenda
N.B.*

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société 3 BDB relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime, que les éléments que j'ai collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités, qui m'incombent en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de mon rapport, et notamment, je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

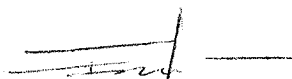
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 5 janvier 2018



Phi Dominic TRAN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2017 12			Exercice N-1 31/08/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit-non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	6 456	1 721	4 736		4 736	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	4 770	325	4 445		4 445	
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	79 853	44 807	35 046	11 524	23 522	204.11
	Immobilisations en cours	65 442		65 442		65 442	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 069 244	15 000	2 054 244	2 054 244		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	280		280	30	250	833.33
	Total II	2 226 044	61 853	2 164 192	2 065 798	98 394	4.76
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	92 627		92 627	98 087	5 461	5.57
	Autres créances	511 313		511 313	561 689	50 377	8.97
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	947 092		947 092	647 721	299 372	46.22
	Charges constatées d'avance (3)	6 322		6 322	8 830	2 508	28.40
	Total III	1 557 354		1 557 354	1 316 327	241 027	18.31
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 783 398	61 853	3 721 546	3 382 125	339 421	10.04

(1) Dont cédé au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2017	Exercice N-1 31/08/2016	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 32 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	32 000	32 000		
	Réserves				
	Réserve légale	3 200	3 200		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	651 208	651 208		
	Report à nouveau	1 953 270	1 899 789	53 480	2.82
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	515 180	353 480	161 700	45.75
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	3 154 858	2 939 678	215 180	7.32
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	175 000	175 000		
	Total III	175 000	175 000		
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	77	166	89	53.73
	Emprunts et dettes financières diverses	131 293	75 864	55 429	73.06
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 639	33 773	134	0.40
	Dettes fiscales et sociales	186 624	157 644	28 979	18.38
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	40 056		40 056	
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	391 688	267 447	124 240	46.45
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 721 546	3 382 125	339 421	10.04

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

391 688 267 447

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2017 12			Exercice N-1 31/08/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	750 792		750 792	779 272		28 480	3.65
Chiffre d'affaires NET	750 792		750 792	779 272		28 480	3.65
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			1 833	1 760		73	4.17
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 573	3 918		1 655	42.25
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			758 199	784 950		26 751	3.41
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			157 678	185 970		28 293	15.21
Impôts, taxes et versements assimilés			11 426	18 809		7 383	39.25
Salaires et traitements			323 279	323 218		61	0.02
Charges sociales			121 882	113 230		8 652	7.64
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 511	4 365		4 146	94.97
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			57 204	74 402		17 198	23.11
Total des Charges d'exploitation (II)			679 980	719 995		40 015	5.56
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			78 219	64 955		13 263	20.42
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			245 816	248 102		2 285	0.92
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2017 12	31/08/2016 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	288 000	192 000	96 000	50.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		866	866	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	288 000	192 866	95 134	49.33
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		97 062	97 062	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	483	1 129	646	57.25
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	483	98 191	97 708	99.51
2. Résultat financier (V-VI)	287 517	94 675	192 842	203.69
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	611 552	407 732	203 821	49.99
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 451	11 046	5 406	48.94
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	16 451	11 046	5 406	48.94
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 198	1 198	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		1 198	1 198	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	16 451	9 848	6 603	67.06
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	112 823	64 099	48 724	76.01
Total des produits (I+III+V+VII)	1 308 466	1 236 963	71 503	5.78
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	793 286	883 483	90 197	10.21
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	515 180	353 480	161 700	45.75

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS 3.B.D.B.
52 rue Jean-Pierre Timbaud
BP 10209
95192 GOUSSAINVILLE CEDEX

ANNEXE DU 01/09/2016 AU 31/08/2017

FIDCOMPTA UNION

73 avenue Charles de Gaulle

95700 ROISSY EN FRANCE

01 34 38 32 32

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 721 545.74 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 750 792.35 Euros et dégageant un bénéfice de 515 180.43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé au titre de l'année 2016 en déduction de l'impôt sur les sociétés un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 41 714 €.

Il a été comptabilisé au titre de l'année 2017 en déduction de l'impôt sur les sociétés un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 32 976 €.

Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2017.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 41 218 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	41 218
Total	41 218

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 123		5 333
Installations générales agencements aménagements des constructions			4 770
Installations générales agencements aménagements divers	13 502		3 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 240		28 110
Immobilisations corporelles en cours			65 442
TOTAL	48 743		101 322
Autres participations	2 069 244		
Prêts, autres immobilisations financières	30		250
TOTAL	2 069 274		250
TOTAL GENERAL	2 119 139		106 905

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 456	6 456
Installations générales agencements aménagements constr.			4 770	4 770
Installations générales agencements aménagements divers			16 502	16 502
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			63 351	63 351
Immobilisations corporelles en cours			65 442	65 442
TOTAL			150 065	150 065
Autres participations			2 069 244	2 069 244
Prêts, autres immobilisations financières			280	280
TOTAL			2 069 524	2 069 524
TOTAL GENERAL			2 226 044	2 226 044

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 123	598		1 721
Installations générales agencements aménagements constr.		325		325
Installations générales agencements aménagements divers	5 366	2 191		7 557
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 852	5 398		37 250
TOTAL	37 219	7 913		45 132
TOTAL GENERAL	38 342	8 511		46 853

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	598				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	325				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 191				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 398				
TOTAL	7 913				
TOTAL GENERAL	8 511				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	175 000				175 000
TOTAL	175 000				175 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	15 000				15 000
TOTAL	15 000				15 000
TOTAL GENERAL	190 000				190 000

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	280		280
Autres créances clients	92 627	92 627	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	126	126	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 526	11 526	
Divers état et autres collectivités publiques	54 323	54 323	
Groupe et associés	445 338	445 338	
Charges constatées d'avance	6 322	6 322	
TOTAL	610 541	610 261	280

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	77	77		
Fournisseurs et comptes rattachés	33 639	33 639		
Personnel et comptes rattachés	56 309	56 309		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 509	45 509		
Impôts sur les bénéfices	22 774	22 774		
Taxe sur la valeur ajoutée	17 262	17 262		
Autres impôts taxes et assimilés	44 770	44 770		
Groupe et associés	131 293	131 293		
Autres dettes	40 056	40 056		
TOTAL	391 688	391 688		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	40.0000	1 000		200	800

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	1 123	100.00

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 ans
Agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	54 449
Total	54 449

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	77
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 094
Dettes fiscales et sociales	94 525
Autres dettes	40 056
Total	145 751

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 322
Total	6 322

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	750 792
Total	750 792

Répartition par secteur géographique	Montant
France	750 792
Total	750 792

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	6
Total	8

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	611 552	113 478
Résultat exceptionnel (hors participation)	16 451	5 484
Résultat comptable (hors participation)	628 003	118 962

ANNEXE

Exercice du 01/09/2016 au 31/08/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Opérations faites en commun

(PCG Art. 831-2/13)

Affaires	Résultat global	Résultat transféré
Affaires bénéficiaires		
- SCI CUPIDON	248 299	245 816
Total	248 299	245 816

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/08/2013	31/08/2014	31/08/2015	31/08/2016	31/08/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	40 000	40 000	40 000	32 000	32 000
Nbre des actions ordinaires existantes	1 000	1 000	1 000	800	800
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	819 824	772 290	731 995	779 272	750 792
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	490 778	401 506	555 851	519 007	636 514
Impôts sur les bénéfices	78 037	88 994	78 035	64 099	112 823
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	403 300	302 524	471 546	353 480	515 180
Résultat distribué					300 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	412.74	312.51	477.82	568.63	654.61
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	403.30	302.52	471.55	441.85	643.98
Dividende distribué à chaque action					375.00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	8	8	8	8
Montant de la masse salariale de l'exercice	325 308	307 203	296 925	323 218	323 279
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	120 893	117 876	133 461	113 230	121 882

PHI DOMINIC TRAN

2, RUE BARGUE
75015 PARIS

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE À PARIS

TÉL. : 01.48.01.68.68
FAX : 01.42.33.13.10

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS

e-mail : phitrans860@wanadoo.fr

3.B.D.B.

Siège Social : 52 rue Jean-Pierre Timbaud – BP 10209
95192 GOUSSAINVILLE CEDEX

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 Euros
RCS Pontoise B 478 077 266

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 août 2017

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.227-10 du Code de commerce, j'ai été avisé de conventions qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Assemblée Générale.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

I – Entre votre société et la société Boulanger Distribution

a) Contrat d'assistance et de gestion d'entreprise

A compter du 1^{er} Novembre 2004 un contrat d'assistance et de gestion d'entreprise a été conclu entre votre société et la société Boulanger Distribution.

Ce contrat a été modifié par un avenant qui a pris ses effets à compter du 1^{er} Septembre 2012.

Dans ce cadre, la société s'engage à effectuer les services suivants :

- Assistance technique

- Etude des produits
- Analyse des besoins de la clientèle
- Recherche des fournisseurs
- Gestion des produits

- Assistance au développement et politique de développement

- Proposition de nouveaux produits
- Contrôle des prix de revient

- Gestion Commerciale

- Politique commerciale
- Recherche de clientèle
- Communication

- Gestion des ressources humaines de l'entreprise

- Recrutement et formation des personnels administratifs
- Politique salariale

- Gestion financière

- Détermination des crédits clients et fournisseurs
- Gestion de trésorerie
- Contrôle des règlements

- Comptabilité

- Saisie des données comptables
- Relations avec l'expert-comptable
- Etablissement des budgets prévisionnels et étude des investissements
- Assistance à l'informatisation des systèmes de suivi comptable

- Services généraux de gestion

Votre société mère possède un mandat général de gestion pour représenter et faire tout acte nécessaire à l'activité et au développement de contrat à l'exception d'actes de disposition.

- Gestion administrative

Votre société mère assurera l'ensemble des tâches administratives.

Afin d'assurer tous ces services une facturation a été établie moyennant une redevance annuelle calculée ainsi :

Les services fournis par la Société 3.B.D.B. seront facturés à la Société Boulanger Distribution moyennant une redevance mensuelle égale à 1,5 fois le salaire chargé (primes et congés payés inclus) du personnel de la société 3.B.D.B, cette charge étant répartie entre la Société Entrepôt des Produits Frais et la Société Boulanger Distribution en fonction de chaque société dans le Chiffre d'Affaires total mensuel dégagé par les deux sociétés, soit :

Salaires 3.B.D.B x 1,5 x CA mensuel Boulanger Distribution :
C.A. mensuel E.P.F. + Boulanger Distribution.

Assemblée Générale Ordinaire du 31 Août 2012.

Salaires et charges sociales y compris les congés payés et les primes. A ce montant s'ajoute la rémunération du Président du Conseil de Surveillance.

Pour la période du 1^{er} Septembre 2016 au 31 Août 2017, votre société a facturé le montant H.T. de 248.536,45 Euros à la Société Boulanger Distribution.

Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre votre société et la société Boulanger Distribution, à compter du 1^{er} Septembre 2005 pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Approbation par l'Assemblée Générale du 29 Août 2005.

II – Entre votre société et la SAS ENTREPOT DE PRODUITS FRAIS

2.1 – Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre votre société et la société Entrepôt de Produits Frais, à compter du 1^{er} Septembre 2005 pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Conformément à la convention, l'intégration fiscale a conduit votre société à payer la totalité des impôts des 3 sociétés du groupe. La charge de l'impôt étant malgré tout répartie sur les 3 sociétés en fonction des résultats.

Approbation par l'Assemblée Générale du 29 Août 2005.

2.2 – Contrat d'assistance et de gestion d'entreprise

A compter du 1^{er} Novembre 2004, un contrat d'assistance et de gestion d'entreprise a été conclu entre votre société et la société Entrepôt de Produits Frais.

Dans ce cadre, votre société s'engage à effectuer les services détaillés ci-dessus. Les services rendus sont identiques à ceux de la SAS Boulanger Distribution décrits ci-dessus en pages 2 et 3.

Afin d'assurer tous ces services une facturation a été établie moyennant une redevance annuelle de 502.255,90 Euros calculée ainsi :

Les services fournis par la Société 3.B.D.B. seront facturés à la Société Entrepôt des Produits Frais moyennant une redevance mensuelle égale à 1,5 fois le salaire chargé (primes et congés payés inclus) du personnel de la société 3.B.D.B, cette charge étant répartie entre la Société Entrepôt des Produits Frais et la Société Boulanger Distribution en fonction de chaque société dans le Chiffre d'Affaires total mensuel dégagé par les deux sociétés, soit :

Salaires 3.B.D.B x 1,5 x CA mensuel E.P.F. :
C.A. mensuel E.P.F. + Boulanger Distribution.

Assemblée Générale du 31 Août 2012.

Salaires et charges sociales y compris les congés payés et les primes. A ce montant s'ajoute la rémunération du Président du Conseil de Surveillance.

III – Entre votre société et la SCI CUPIDON

Un bail commercial a été conclu entre la SCI CUPIDON, votre société, la société Entrepôt de Produits Frais et la société Boulanger à compter du 1^{er} Septembre 2012 jusqu'au 31 Août 2021, pour la location d'un terrain de 5 000 m² comprenant un immeuble composé d'un entrepôt de 2 076 m² avec un 1^{er} étage, de 25 emplacements de parking, d'une aire de lavage, sis à Goussainville (95190) 44 à 52 rue Jean-Pierre Timbaud, moyennant un loyer mensuel fixe de 4 508 Euros pour votre société (votre société n'ayant pas de partie variable).

La taxe foncière et la taxe sur les bureaux ont été refacturées à votre société pour 6.421,92 Euros H.T.

Assemblée Générale Ordinaire du 31 Août 2012.

IV – Rémunération de Monsieur Bernard Boulanger

La réunion du Conseil de Surveillance en date du 1^{er} septembre 2016 a fixé la rémunération de Monsieur Bernard Boulanger à la somme de 5.200 euros par mois à compter du 1^{er} septembre 2016.

V – Convention d'OMNIUM de trésorerie

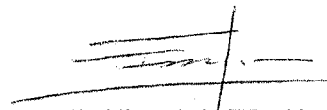
Une convention d'omnium de trésorerie a été conclue entre votre société et les deux sociétés filiales : Boulanger Distribution et la Société Entrepôt de Produits Frais, conformément à l'article 12, chapitre II de la loi bancaire n° 84-46 du 24 Janvier 1984.

Cette convention de gestion centralisée de la trésorerie à une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} Mai 2006.

ASSOCIES COMMUNS

- Melle Nathalie BOULANGER est Directrice Générale unique et Membre du Conseil de Surveillance de votre Société, Présidente de la Société ENTREPOT DE PRODUITS FRAIS et Présidente de la Société BOULANGER DISTRIBUTION depuis le 10 septembre 2016.
- La Société 3.B.D.B. possède 96 % de la Société BOULANGER DISTRIBUTION.
- La Société 3.B.D.B. possède 96 % de la Société ENTREPOT DE PRODUITS FRAIS.
- La SCI CUPIDON a été acquise par la Société 3.B.D.B. à hauteur de 99% du capital, le 12 Janvier 2012. Monsieur Bernard Boulanger est Gérant de la SCI CUPIDON et Président du Conseil de Surveillance de votre société.

Fait à Paris, le 5 janvier 2018



Phi Dominic TRAN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

3.B.D.B
Société par actions simplifiées au capital de 32.000 €
Siège social : 52 rue Jean-Pierre Timbaud BP 10209
95192 GOUSSAINVILLE CEDEX
RCS PONTOISE B 478 077 266

PROCES VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 FEVRIER 2018

L'an 2018 et le 8 février
A 10 heures

Les associés de la société par actions simplifiée dénommée 3.B.D.B, au capital de 32.000€ divisé en 800 actions de 40€ chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la société, 52 rue Jean-Pierre Timbaud 95190 GOUSSAINVILLE, sur convocation écrite du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie BOULANGER, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Bernard BOULANGER est appelé comme scrutateur.

Madame BRULE est désignée comme secrétaire.

Monsieur Phi Dominic TRAN HUU, Commissaire aux Comptes titulaire de la société, dûment convoqué, est présent.

Les associés donnent quitus au Président concernant la convocation à ladite assemblée.

Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- Le rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance ;
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée ;
- Les copies et récépissés postaux des lettres de convocation adressées aux ;
- La copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- Les pouvoirs des associés représentés ;

1153

BD

Nh

- Le rapport général de M. TRAN HUU, Commissaire aux comptes et son rapport spécial sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce.
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 août 2017

Monsieur le Président indique que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les délais légaux et que les rapports du Commissaire aux comptes ont été mis à la disposition des associés au siège social, conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Questions diverses,

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président, et des rapports de M. TRAN HUU, commissaire aux comptes.

Puis, Monsieur le Président ouvre les débats.

Plusieurs échanges de vues ont lieu.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le président sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2017, et le rapport général du Commissaire aux comptes relatif au même exercice, l'assemblée approuve ces rapports, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort desdits rapports et des comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 août 2017 approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle constate que ces comptes font ressortir pour l'exercice écoulé un bénéfice de 515.180 euros qu'elle décide d'affecter intégralement au compte "Report à nouveau".

L'Assemblée générale, sur proposition du Président, décide de distribuer un dividende global d'un montant de 400.000 euros prélevé sur le compte report à nouveau, à la suite de l'affectation de résultats décidée dans la deuxième résolution.

753

67



Il est précisé que la totalité du montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2017, est éligible à au prélèvement forfaitaire unique de 30% ou sur option à la réfaction de 40%.

L'Assemblée Générale décide que le paiement du dividende devra être effectué au plus tard le 30 avril 2018.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons que des distributions de dividende ont été effectuées au cours des trois derniers exercices.

EXERCICE	Dividendes distribués
31 août 2016	300.000 €
31 août 2015	0 €
31 août 2014	300.000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes portant sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de commerce, approuve les opérations ou conventions mentionnées dans le rapport susvisé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs aux porteurs d'extraits ou de copies du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications y afférents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents

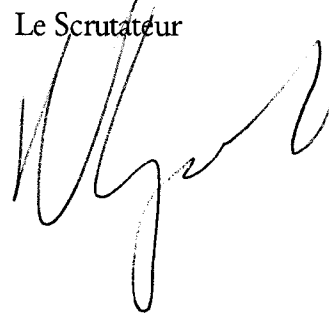
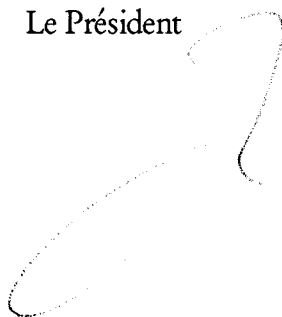
L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui se trouve dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire

Le Scrutateur



3.B.D.B
Société par actions simplifiées au capital de 32.000 €
Siège social : 52 rue Jean-Pierre Timbaud BP 10209
95192 GOUSSAINVILLE CEDEX
RCS PONTOISE B 478 077 266

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 18 JANVIER 2018

L'an 2018 et le 18 Janvier
A 9 heures

Les membres du Conseil de Surveillance de la société 3.B.D.B se sont réunis sur convocation du Président.

Le Conseil, réunissant la présence effective de ses membres en fonction, peut valablement délibérer.

Assiste à la réunion Madame Nathalie BOULANGER, Président de la Société.

Monsieur TRAN HUU, commissaire aux comptes, n'assiste pas à la réunion et est excusé.

Monsieur Bernard BOULANGER, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil.

Madame Nathalie BOULANGER assume les fonctions de Secrétaire.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès verbal du précédent conseil de surveillance qui est adopté.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte essentiellement sur l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le Président de la Société procède à un exposé dans lequel il retrace l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Toutes explications sont données en réponse aux questions posées.

Puis le Président présente et commente les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2017.

L'exercice clos se solde par un bénéfice de 515.180 euros. Le Président indique l'affectation des résultats qui sera proposée aux associés :

BB NL

- Report à nouveau : 515.180 euros
- Distribution de dividendes : 400.000 euros

Il est décidé d'attribuer à Monsieur Bernard BOULANGER une rémunération de 19.600 euros en sa qualité de Président du Conseil.

Le Président rappelle les conventions qui ont été conclues, au cours de l'exercice écoulé, conformément à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Il précise que le Commissaire aux Comptes en a été informé pour l'établissement de son rapport spécial sur lequel les associés seront invités à statuer.

Le rapport de gestion du Président à présenter à la collectivité des associés est alors lu au Conseil qui en prend acte.

Le Président indique au Conseil qu'il est prévu que l'Assemblée Générale des associés soit réunie le 8 février 2018 à 10 heures aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Directoire et du Conseil de Surveillance,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Questions diverses,

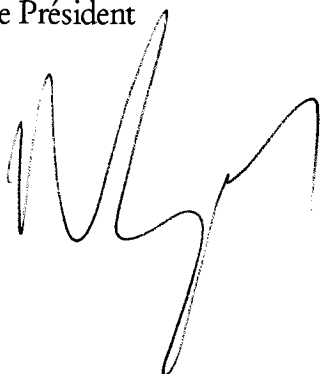
Le Conseil prend acte du texte des résolutions qui seront soumises au vote des associés.

Le Conseil donne son accord sur cette proposition du Président.

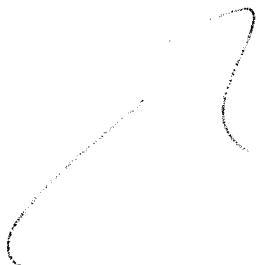
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 30.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signée par le Président et le Secrétaire.

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop and a shorter, more compact stroke below it.

3.B.D.B
Société par actions simplifiées au capital de 32.000 €
Siège social : 52 rue Jean-Pierre Timbaud BP 10209
95192 GOUSSAINVILLE CEDEX
RCS PONTOISE B 478 077 266

RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 août 2017 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture du rapport du commissaire aux comptes.

Le rapport du commissaire aux comptes, le rapport de gestion, le rapport du Conseil de surveillance ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

I- ACTIVITE DE LA SOCIETE

Nous avons déposé sur le bureau, à votre attention, l'ensemble des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2017.

Nous allons successivement examiner le compte de résultat puis le bilan de notre société, arrêté au 31 août 2017.

Les résultats de la société 3.B.D.B dépendent en grande partie des résultats d'exploitation des deux filiales, les sociétés E.P.F et BOULANGER DISTRIBUTION. Nous constatons ainsi un maintien du produit d'exploitation et des résultats financiers.

COMPTES ET RESULTATS DE L'EXERCICE

Nous avons réalisé au cours de cet exercice, un chiffre d'affaires HT de 750.792 euros contre 779.272 euros pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 758.199 euros.

Les charges d'exploitation d'un montant de 679.980 euros se répartissent comme suit :



	31/08/2017	31/08/2016
Autres charges externes	157.678	185.970
Impôts	11.426	18.809
Salaires et traitements	323.279	323.218
Charges sociales	121.882	113.230
Dotations aux amortissements sur immobilisation	8.511	4.365
Autres charges	57.204	74.401

Le résultat d'exploitation est positif de 78.219 euros.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte du solde positif du résultat financier d'un montant de 287.517 euros, s'établit à 611.552 euros.

L'exercice se traduit ainsi par un bénéfice après impôts d'un montant de 515.180 euros, pour lequel nous vous proposerons une imputation après l'étude du bilan.

LE BILAN

A l'actif

Le montant des participations s'élève à la somme de 2.054.244 euros en fin d'exercice.

Les créances s'élèvent à la somme de 511.313 euros

Au passif

Les capitaux propres sont positifs à hauteur de 3.154.858 euros se répartissant de la manière suivante :

Capital social	32.000
Réserve légale	3.200
Autres réserves	651.208
Report à nouveau	1.953.270
Résultat de l'exercice	515.180

Les dettes s'élèvent à 391.688 euros contre 267.447 euros pour l'exercice précédent.

II- Présentation des comptes et affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 515.180 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Au compte « report à nouveau » : 515.180 euros.

Nous vous proposons de distribuer un dividende d'un montant de 400.000 euros qui sera prélevé sur le compte « report à nouveau », après l'affectation du résultat de l'exercice que nous vous proposons.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons que des distributions de dividendes ont été effectuées au cours des trois derniers exercices.

EXERCICE	Dividendes distribués
31 août 2016	300.000 €
31 août 2015	0 €
31 août 2014	300.000 €

III- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code Général des Impôts, nous vous demandons de prendre acte qu'il n'existe aucune charge ou dépense visée à l'article 39-4 dudit code.

IV- PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE OU PRISE DE CONTRÔLE

Aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice.

V – FILIALES

Notre société détient :

- 96% du capital social de la société BOULANGER DISTRIBUTION, Société par Actions simplifiée, au capital de 362.500 euros, dont le siège social est sis 52, rue Jean Pierre TIMBAUD 95192 GOUSSAINVILLE immatriculée au RCS de PONTOISE sous le n°B 950 038 638, laquelle a pour objet la distribution de pâtisserie industrielle, vente en gros, demi-gros et détail, ainsi que la vente de tous matériels et accessoires y afférents.

Cette société, pour l'exercice clos le 31 août 2017, a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 4.694.308 euros et enregistré une perte de 49.113 euros.

- 96% du capital social de la société ENTREPOT DES PRODUITS FRAIS, Société par Actions simplifiée, au capital de 90.000 euros, dont le siège social est sis 52, rue Jean Pierre TIMBAUD 95192 GOUSSAINVILLE immatriculée au RCS de PONTOISE sous le n°B 328 478 813, laquelle a pour objet la vente au détail de tous produits destinés à l'alimentation et la fourniture ménagère.

Cette société pour l'exercice clos le 31 août 2017 a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 9.488.403 euros et enregistré un bénéfice de 289.912 euros.



- 33,33% du capital social de la société TY DELICE, société par actions simplifiée, au capital de 45.000 euros, dont le siège social est sis Z.A de Kerran 56470 St-Philibert, immatriculée au RCS de Lorient sous le n°B 522 961 499, laquelle a pour objet le commerce alimentaire de gros.
- 99% du capital social de la SCI CUPIDON, au capital de 1.524,49 divisé en 100 parts sociales composant le capital de la société de 15,24 € chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 44 à 52 rue Jean-Pierre TIMBAUD à GOUSSAINVILLE (95190), identifiée sous le numéro RCS de PONTOISE 343 641 098, laquelle a pour objet l'achat, la vente de tous terrains, propriétés, immeubles industriels, commerciaux ou d'habitation, l'administration de tous biens immobiliers, l'exploitation par bail ou location de biens immobiliers appartenant à la Société, et notamment un ensemble de biens et droits immobiliers sis 44 à 52 rue Jean-Pierre TIMBAUD à GOUSSAINVILLE (95190) en toute propriété.

VI- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est survenu au cours de l'exercice.

VII- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

VIII- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

IX- CONVENTIONS VISES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions conclues, autorisées ou modifiées antérieurement et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice.

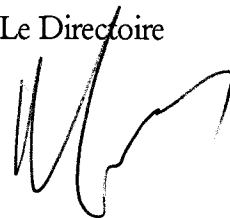
X – ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que Monsieur Phi Dominic TRAN HUU et Monsieur Roland PICHON, ont été nommés en qualité respective de commissaire aux comptes titulaire, et de commissaire aux comptes suppléant, lors de l'assemblée générale du 9 juillet 2014.

En conclusion nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vous voudrez bien donner au Directoire quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Le Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Directoire



3.B.D.B

Société par actions simplifiées au capital de 32.000 €

Siège social : 52 rue Jean-Pierre Timbaud BP 10209

95192 GOUSSAINVILLE CEDEX

RCS PONTOISE B 478 077 266

**ETAT DES DETTES FOURNISSEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
PAR DATE D'ECHEANCE**

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

Propositions de présentation :

Date d'échéance

Montant des dettes fournisseurs

Ou

ECHEANCES		TOTAL FOURNISSEURS
de	à	
0 jour	30 jours	92626.77
31 jours	45 jours	
46 jours	60 jours	
autres délais		
TOTAL FOURNISSEURS		92626.77

